

Madame la Présidente Chantal Jouanno
Commission Nationale du Débat Public
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France

Objet : suite demande de révision débat public
Incinérateur de Toulouse le Mirail
Copie : Mme et Mr les Garant.e.s

Toulouse, le 27 novembre 2022

Madame la Présidente,

Nous vous remercions pour votre réponse du 18 novembre 22, à notre courrier vous alertant sur la teneur de ce débat. Vous ne souhaitez pas le reconduire afin de mener cette concertation sur de meilleures bases et nous le regrettons. Cela n'engage en rien la confiance que nous devrions pouvoir avoir avec les gestionnaires de nos biens communs.

La réunion de synthèse en date du 21 novembre a pourtant confirmé nos inquiétudes avec les quelques 730 habitants « rencontrés » sur 19 lieux. Les débats mobiles ont été introduits sous forme de sondages qui ne peuvent éclairer ce débat avec des questions orientées. Pour nous les « acteurs du territoire » sont tous responsables des projets qu'ils présentent, de la façon dont ils les présentent et de l'honnêteté avec laquelle ils les présentent. Ici le discours parfois trop technique n'est pas audible par une population auprès de laquelle vous aviez demandé à ATD quart Monde d'intervenir. Les études épidémiologiques sont absentes, aucun avis sur la santé n'a été présenté.

Fort heureusement, le Panel de citoyens et le groupe d'étudiants de l'université de Toulouse ont pu travailler très librement sur le dossier qui leur a été présenté plus précisément. Leur conclusion est sans appel, le dossier de présentation de ce projet doit être revu, plus éclairé, et surtout en lien avec les préconisations en matière de gestion des déchets (recyclage, réparation, valorisation...) et ce à l'échelle du territoire. La transparence en terme de chalandise, de marchés, de réseaux de chaleur, de traitement des déchets de l'incinérateur (mâchefers, cendres), de fiscalité, même de profits dans la chaîne des intervenants (Véolia, Suez...) a été réclamée. Les citoyens veulent aujourd'hui de vrais engagements pour leur avenir et ne veulent plus subir des décisions qui vont à l'encontre du bon sens. Mais il y a urgence et l'étape manquée de cette concertation sans projet cohérent, ne fait que reculer le problème. A ce rythme, nous ne serons jamais en phase avec les besoins.

Si Zéro Waste et les Amis de la Terre ont pu rencontrer les garants c'est que nous les avons invités et non pas l'inverse. Nous n'avons jamais inspiré ceux-ci pour construire les thématiques et le contenu des temps d'échanges.

Nous vous rejoignons sur l'objectif de ne pas déconnecter la question de l'avenir de l'UVE des questions de politiques publiques territoriales. Nous espérons que ce message a été entendu par les acteurs du territoire et que les alternatives seront considérées dans la poursuite du projet.

Nous comptons sur vos garants pour vous faire un rapport circonstancié de cette « pré concertation », mais nous craignons que par manque d'identification des responsabilités, le dossier de Décocet qui devra être présenté en retour ne soit guère plus solide, sans engagement formel de la part des acteurs du territoire.

Dans tous les cas nous avons compris que la CNDP nommera à nouveau un.e garant.e jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Nous n'avons cependant pas compris la forme que prendra avoir la concertation, nous comptons sur vous pour nous éclairer.

Enfin nous souhaitons réitérer nos recommandations en termes de politiques nationales et de territoires.

Le fait qu'aucune des lois promulguées ne soient contraignantes est une véritable bénédiction pour la métropole de Toulouse qui s'obstine à vouloir mener des projets sans schéma de cohérence tant pour les déchets comme nous l'avons vu ici, mais également en terme de logements, de transports, d'éducation, de santé publique, de culture, d'agriculture.

La métropole continue à décider seule selon des critères assez flous et d'un autre siècle à dépenser des millions, voir des milliards (pour une troisième ligne de métro), alors que par ailleurs la question des déchets est traitée en dilettante par ces mêmes décideurs, sans de réels engagements d'efficacité.

La question de la transition énergétique et écologique que nous devons impérativement nous poser n'est traitée qu'au travers de greewashing. Les réunions se succèdent entre DREAL, Mairies, Codev, PPA, PLUiH, PLU des communes environnantes, SCoT et autre à venir, mais les projets ne cessent de fleurir sans cohérence. Nous nous épuisons à vouloir tout suivre sur du temps bénévole et le fait de ne pouvoir avoir confiance dans les politiques menées est une vraie problématique dont votre commission devrait pouvoir tenir compte.

Nous avons appris qu'un schéma stratégique sur les déchets est en cours, comment sera abordé le sujet de l'incinération ? Cela pourrait donner une orientation peut être différente encore. Il est temps d'imposer un coup d'arrêt à ce décortilage. Nous devons penser plus global à l'échelle du territoire et prendre en compte les impacts de nos décisions sur la biodiversité, la santé. Nous devons engager la transition partout et agir dès maintenant au niveau local et national : « ce qui sera bon pour la planète le sera pour toutes et tous ».

Nous espérons que les deux nouvelles astreintes de 10 millions d'euros seront employées pour la préservation de nos biens communs et que les communes concernées seront contraintes à respecter les engagements nationaux.

Nous resterons vigilants quant à la suite de ce débat.

Nous publions ce courrier sur le site du débat public afin que celui-ci fasse partie intégrante de la concertation.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, nos salutations respectueuses.

Dominique Gilbon et Françoise Noiret
Co-présidents
Les Amis de la Terre

Références :

-Dossier de concertation préalable : <https://colidee.com/o137p548/comprendre1416.htm>

-Scénario alternatif de réduction des déchets Zéro Waste : <https://zerowastetoulouse.org/incinerateur-toulouse-stop-ou-encore/>

-Incompatibilité avec la loi vis-à-vis de la pollution : <https://zerowastetoulouse.org/les-emissions-doxydes-dazote-de-lincinerateur-de-toulouse/>

-Synthèse dossier : <https://www.amisdelaterremp.fr/spip.php?article951>

- Décision du Conseil d'Etat : <https://www.conseil-etat.fr/actualites/pollution-de-l-air-le-conseil-d-etat-condamne-l-etat-a-payer-deux-astreintes-de-10-millions-d-euros>

Amis de la Terre Midi-Pyrénées - Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Adresse : 73 chemin de Mange-Pommes 31520 Ramonville-Saint-Agne

Site : <http://amisdelaterremp.fr>

Association loi 1901 n° W313001891 non assujettie à la TVA

Courriel : midipyrenees@amisdelaterre.org

SIRET 39049794900052

Tél : 07 81 90 49 93

APE 9499Z